

# **SYNTHESE ET ANALYSE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE EXERCICE 2014**

## **CERCLE NAUTIQUE ET TOURISTIQUE DU LACYDON (CNTL)**

Par délibération POR 2/1087/CC du 18 décembre 2006 et la convention de délégation de service public n°06/191 la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué au Cercle Nautique et Touristique du Lacydon, association régie par la Loi du 1er juillet 1901, la «gestion, l'animation et le développement d'un pôle grande et moyenne plaisance, motonautisme, accueil des professionnels du nautisme et animation d'un pôle aviron » de la partie du plan d'eau et des terre-pleins du Vieux-Port de Marseille identifiée sous la dénomination de «périmètre 1». Ce contrat a été conclu pour une durée de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les informations ci-après présentent, au vu dudit rapport annuel portant sur l'exercice 2014 et avec un éclairage rétrospectif sur huit exercices, les principaux indicateurs relatifs à l'exploitation de cette délégation de service public.

### **I. CONTENU DU RAPPORT**

Le rapport remis par le délégataire contient des informations satisfaisantes qui permettent l'analyse de l'activité déléguée pendant l'année 2014.

Pour parfaire cet exercice,

#### Des informations pourraient encore être fournies concernant :

- Mention des immatriculations et du type de contrat sur la grille de mouillage
- Données quantitatives sur les prestations accessoires de la DSP (grutage)
- Nombre de bateaux ayant fait escale sur le périmètre
- Précisions sur le fonctionnement du pôle course
- Compléments sur la liste d'attente (pôle course, postes à terre)
- Précisions sur le montant des recettes des passagers en escale

#### Des documents devront être fournis par le délégataire:

- Rapport général et rapport spécial du Commissaire aux comptes
- Comptes certifiés par l'assemblée générale : rapport financier du trésorier et rapport moral de l'exercice
- Tableau de ventilation des biens identifiant les biens de retour, biens de reprise et biens propres

### **II. EVENEMENTS REMARQUABLES**

Poursuite de la mise en œuvre de l'avenant n°2 approuvé le 19 décembre 2012 par le Conseil de Communauté au contrat de délégation de service public concernant la modification des règles d'évolution des tarifs de postes à flot des usagers annuels des délégataires :

A partir de l'année 2014, ces tarifs évoluent en fonction de l'indice INSEE IPC (indice des prix à la consommation) et non plus en fonction des tarifs délibérés chaque année par le conseil de communauté. L'évolution ne peut être inférieure à 2% (cf §IV ci-dessous).

### III. COMPTE RENDU TECHNIQUE

Le délégataire a réalisé, en 2014, 55 k€ d'investissements.

Les principaux investissements sont :

- Remplacement des sanitaires de l'UNM pour un montant de 17 k€
- Remplacement des portes extérieures du Rowing Club pour un montant de 12 k€
- Marquage au sol et des travaux sur la voirie du parking du CNTL d'un montant de 7,5 k€
- Achat d'un palonnier pour un montant de 5,9 k€

Ces travaux correspondent à ceux prévus dans le programme prévisionnel de travaux qui a fait l'objet d'une mise à jour par voie d'avenant en février 2011.

Entre les années 2007 et 2014, le délégataire a réalisé 2 123 k€ d'investissements sur les 1 836 k€ prévus sur la durée du contrat, soit un taux de réalisation de 116%. Les investissements réalisés entre 2007 et 2014 ont dépassé le budget prévu au contrat.

Les travaux d'entretien et de réparation des pannes, quais, mouillages et dits de «renouvellement courant» ont coûté 100 k€. Les principaux travaux concernent:

- Entretien des mouillages pour 21,8 k€: plusieurs gros chantiers de réparation et de modifications de chaînes mères réalisés sur les pannes Simos, Gyptis/Euthymènes, accueil et Protis
- Entretien des pannes pour 25,2 k€: avec notamment des remplacements de bornes eau et électricité
- Entretien des grues pour 16,4 k€: avec la remise aux normes de la grue de l'UNM

Le coût des travaux d'entretien a diminué de 12,2 % par rapport à l'année 2013 (114 k€). Les équipements sont correctement entretenus par le délégataire depuis le début du contrat.

### IV. COMPTE RENDU FINANCIER ET ACTIVITE

#### 1. Tarifs et occupation du plan d'eau et terre-plein

##### Tarifs

Dans les conditions rappelées au paragraphe §II ci-dessus, le tarif d'occupation annuelle de poste à flot pratiqué en 2014 est de 43,86 € HT/m<sup>2</sup>/an, il a augmenté de 2% par rapport à 2013. Depuis 2011, il a augmenté en moyenne de 3,4%.

Une augmentation minimale de 2 % est imposée par le contrat. Chaque année, de nombreux usagers contestent cette augmentation, considérée comme conséquente. Or, ce tarif demeure le plus bas des grands ports communautaires (hormis le port insulaire du Frioul).

Les tarifs applicables aux bateaux en passage sont votés par le Conseil de Communauté. En 2014, les tarifs sont :

- Basse saison : 0,55 € HT/m<sup>2</sup>/jour, tarif inchangé par rapport à 2013
- Haute saison : 0,78 € HT/m<sup>2</sup>/jour, tarif inchangé par rapport à 2013

Le tarif applicable aux professionnels présents sur le périmètre du CNTL est de 60 € HT/m<sup>2</sup> depuis 2011.

##### Nombre de bateaux/postes à flot

Au total, sont présents sur le périmètre 974 bateaux dont:

- 909 bateaux occupant des postes à flot
- 65 bateaux stockés à terre

Au total, il existe sur le périmètre :

- 909 postes à flot occupés par des bateaux
- 65 postes à terre occupés par des bateaux
- 8 postes à flot dédiés au passage

- 3 postes à flot sont en cours d'agrandissement
- au total : 920 postes à flot et 65 postes à terre

Conformément aux demandes du délégant, des précisions supplémentaires ont été apportées par le délégataire sur la répartition des postes à flots, bateaux et usagers.

#### Changement de bateaux

Le délégataire déclare 20 changements de bateaux soit 2,2% du parc de bateaux.

#### Attributions de postes à flot

Aucune attribution sur liste d'attente n'a été effectuée.

Par ailleurs, en juillet 2014, 5 postes à flot ont été attribués aux professionnels du nautisme situés sur la panne « Criée » après saisine pour avis de la commission professionnelles idoines.

#### Passagers longue durée

Le délégataire a accueilli en 2014, 29 usagers en qualité de passagers dit de « longue durée ». Sur ces 29 usagers, 9 sont inscrits depuis 2013 et 20 sont inscrits depuis 2014.

Pour les postes à terre, 3 usagers sont des « passagers longue durée ».

En application de l'avenant 2 au contrat, la proposition de l'attribution d'un contrat annuel de poste à flot à ces passagers sera, le cas échéant, soumise par le délégataire à une commission d'attribution idoine puis à l'autorité portuaire.

L'étude de la grille de mouillage laisse apparaître 29 passagers longue durée, alors que le délégataire en a listé 31 sur la liste d'attente. Des précisions sont attendues sur ce point.

Ces usagers sont facturés, pendant 6 mois renouvelables 3 fois, au tarif passager.

#### Liste d'attente

Depuis 2014, la liste d'attente intègre les passagers longue durée.

Cette liste comporte 33 inscrits en 2014 :

- 31 passagers longue durée (dont 11 inscrits bénéficiant de ce type de contrat depuis 2013 et 20 inscrits en 2014)
- 2 usagers dits « extérieurs », c'est-à-dire n'ayant pas de bateaux sur le périmètre

Des compléments d'informations sur la liste d'attente sont attendus concernant les usagers souhaitant un poste à terre, les usagers souhaitant intégrer le pôle course et les usagers du périmètre souhaitant changer de bateau.

#### Passage

Le nombre nuitées d'escales augmente à nouveau en 2014, soit + 7,9 %. En 2013, la progression avait été déjà de 7%. (Pour mémoire: - 33 % en 2012, + 10% en 2011, + 4% en 2010, + 18% en 2009). Après la période de travaux de réaménagement du Vieux-Port et la crise, la fréquentation des passagers reprend son cours.

Le chiffre d'affaires idoine connaît une importante diminution – 19,7%) alors que les tarifs sont inchangés par rapport à 2013 et que le nombre de nuitées a augmenté.

Des bateaux de dimensions plus petites seraient l'explication la plus probable à cette diminution, le tarif étant dépendant de la superficie du bateau, ce que des analyses approfondies des données permettront de vérifier.

#### Occupation de terre-plein

Le CNTL accueille sur le périmètre de terre-plein délégué des associations (UNM, Scout de France, Rageurs Catalans, le Rowing Club) et un GIE regroupant des plongeurs. Les tarifs appliqués sont annuellement votés par MPM.

## **2. Manifestations et activités nautiques**

### **2.1. Manifestations**

Le délégataire, par l'entremise des clubs présents sur son périmètre (UNM, CNTL, Rageurs Catalans, Rowing Club de Marseille) a organisé et accueilli un nombre relativement important et constant d'événements sportifs et culturels qui témoignent du dynamisme du Club : une vingtaine de régates nautiques sportives de niveau international et local, 8 soirées thématiques et 5 conférences.

Le CNTL répond à sa mission d'animation et de promotion de la grande plaisance.

Concernant l'aviron, les informations fournies sont plus importantes. Elles permettent d'apprécier le palmarès du Rowing club (plusieurs titres de champions de France d'Aviron de Mer), son dynamisme et ses ambitions malgré le peu de moyens dont il dispose. Le club développe des relations étroites avec des collègues et des universitaires.

Depuis le début du contrat, les comptes des manifestations ne sont pas intégrés aux comptes de la DSP. Ce sont les clubs qui prennent la responsabilité financière et organisationnelle des manifestations, conformément à ce qui est mentionné à l'annexe 17 du contrat. Toutefois, cette mission d'animation, inscrite dans l'objet de la DSP, est développée au chapitre 2 du contrat « Caractéristiques de la mission confiée au délégataire » (article 9). Ce point sera pris en compte pour l'établissement du futur contrat de DSP. Le contrat actuel prenant fin le 31 décembre 2016.

## **2.2. Activités nautiques sportives et professionnelles**

Le CNTL a développé un pôle course composé de 14 bateaux de régates (11 en 2013). Ces bateaux ont l'obligation de participer à des régates. Ils ont le statut de passagers longue durée. Le délégataire leur octroie une dotation, ainsi, leur redevance se rapproche de celle d'un usager individuel sous contrat annuel.

Conformément au contrat, le CNTL accueille des professionnels et 58 postes à flot leur sont attribués sur une panne. Leurs activités sont essentiellement dédiées à la vente et à la location. De plus, 9 bateaux occupent un plan consenti au GIE Coté Mer, leurs activités sont dédiées à la plongée et aux bateaux de promenade.

## **3. Economie de la délégation**

### **3.1 Analyse de l'activité de la délégation via les données du compte de résultat**

#### **3.1.1 Produits**

Les produits de la délégation (produits constituant le chiffre d'affaires ainsi que les autres postes de recettes) s'élèvent à 2 034 k€ soit une augmentation des produits de 8,5 % par rapport à 2013. En 2013, l'augmentation avait été seulement de 0,1%.

- *Formation du chiffre d'affaires*

En 2014, le chiffre d'affaires est de 1 906 k€ et progresse de 4,8 % par rapport au chiffre d'affaires de 2013.

Entre 2007 et 2012, la progression du chiffre d'affaires avait été chaque année de moins en moins importante (2008 : 21,43% ; 2009 : 10,24% ; 2010 : 5,77% ; 2011 : 2,9% ; 2012 : 0,1 %). Elle est de nouveau en progression depuis 2013 (2013 : + 5,9%).

Principaux postes de recettes (en % sur le total du chiffre d'affaires)

- Redevances de poste à flot occupés par les usagers : représentent 50,9 % du chiffre d'affaires
- Redevances de poste à flot occupés par les professionnels : représentent 10,2 %
- Redevances des passagers en escale : représentent 9,2%.
- Redevance d'occupation terre-pleins : représentent 8,8 %
- Redevances « passager longue durée » : représentent 8,1%
- Redevances de poste à flot occupés par le pôle course : représentent 1,7 %
- Autres postes de recettes (surveillance, tirages à terre, poste à terre, frais de dossier) : 11,1 %

Le chiffre d'affaire a augmenté de 4,8 %, essentiellement, suite à l'augmentation de deux postes de recettes :

- Redevances « passager longue durée » : 154 k€, soit 80,7 % d'augmentation (2013 : 85 k€). L'augmentation est due à un nombre trois fois plus importants d'usagers « passagers longue durée ». En 2013, ils étaient 10 au 31/12/2013 et en 2014, ils sont 29 (ou 31, il a été demandé au délégataire de préciser cette donnée).

- Redevances d'occupation des terre-pleins : 167 k€ soit 60,6 % d'augmentation (2013 : 104 k€). L'augmentation est due à l'importante augmentation des tarifs de terre-plein. Pour les sociétés et clubs nautiques, les tarifs ont augmenté de 34,6 % pour le bâti (de 11,14 à 15 € HT/m<sup>2</sup>/an) et de 61,6 % (de 9,28 à 15 € HT/m<sup>2</sup>/an) pour le non bâti.

Les postes de recettes d'un montant équivalent à celui de 2013 ou ayant diminué :

- Redevance postes à flot usager : 971 k€ en 2014, soit 0,4 % d'augmentation par rapport à 2013 (967 k€). L'augmentation de ces recettes aurait pu être plus importante puisque l'augmentation tarifaire a été de 2% en 2014. Toutefois, le nombre d'usagers titulaires a diminué au profit des usagers dits « longue durée » en période probatoire.
- Redevances des passagers en escale : 175 k€, soit une baisse de 19,7 % (2013 : 219 k€). Les recettes ont diminué alors que le nombre de nuitées a augmenté de 7,9% et que les tarifs sont identiques à ceux de 2013.(cf explications données au paragraphe IV. 1. Passage).
- Redevances de poste à flot occupés par les professionnels : 195 k€, soit une diminution de 3,9 % (2013 : 203 k€). Le tarif appliqué n'a pas évolué depuis 2011. Or, les recettes ont diminué alors que le nombre de postes occupés par les professionnels a augmenté en 2014. Le délégataire explique ce résultat par le fait que les attributions ont été effectuées en cours d'année (juillet 2014). L'augmentation se constatera dès 2015, année durant laquelle, il sera facturé à tous les professionnels une année complète d'occupation.

Les recettes et les charges concernant les régates et les activités sportives ne figurent pas dans le compte de résultat de la délégation alors qu'un quota de régates et certaines activités sportives sont prévus dans le contrat de délégation de service public signé en 2007.

- *Les autres postes de produits*

Les autres postes de produits (reprise sur amortissements, transfert de charges) représentent 127 k€ contre 56 k€ en 2013, soit + 125 %.

En 2014, le montant de ces « autres produits » est plus élevé puisqu'il y a eu notamment :

- un remboursement de la sécurité sociale de 22,3 k€ : remboursement d'indemnités d'un agent portuaire en longue maladie depuis 2013
- une reprise sur provision risques et charges exceptionnelles de 75 k€ : faisant suite à la fin du contentieux avec l'ancien directeur du CNTL.

Le total des produits, soit 2 034 k€, a augmenté de 43,1 % par rapport à l'exercice 2007, exercice pour lequel, il s'élevait à 1 421 k€.

### 3.1.2 Charges

En 2014, les charges de la délégation représentent 1 857 k€, soit 1,9 % d'augmentation par rapport à l'exercice précédent. En 2013, il avait été constaté une diminution de 0,6 % des dépenses.

Principaux postes de charges (en % sur le total des charges)

- Redevance versée à MPM : représentent 27,7 % du total des charges
- Charges de personnel : représentent 19,9 %
- Services extérieurs (honoraires, frais de télécommunication): représentent 18,8 %
- Service de gardiennage : représentent 9,4 %.
- Charges d'entretien des installations portuaires : représentent 5,4 %
- Achats (eau, électricité, carburant) : représentent 4,4 %
- Autres charges (impôts, taxes, charges financières et exceptionnelles, dotations) : 14,4 %

L'augmentation des charges durant l'exercice, est due principalement à l'augmentation des dépenses relatives aux :

- Services extérieurs (honoraires, frais de télécommunication): 348 k€, soit + 28,3 % (2013 : 270 k€)

Cette augmentation est due à l'augmentation des frais de personnel intérimaire et des honoraires des contentieux (faisant suite à la fin du contentieux avec l'ancien directeur du CNTL).

- Autres charges : 231 k€, soit + 16,3 % (2013 : 198 k€). Poste comprenant 135 k€ de dotations aux amortissements et 65 k€ de charges exceptionnelles (12,3 k€ en 2013). Ces charges exceptionnelles correspondent à des subventions versées aux autres clubs du périmètre. Des précisions sont attendues sur ce point.

Les postes de charges d'un montant équivalent à celui de 2013 ou ayant diminué :

- Achats (eau, électricité, carburant) : 81,5 k€, soit -0,1 % par rapport à 2013 (2013 : 81,6 k€).
- Service de gardiennage : 173 k€, soit + 1,0 % (2013 : 71 k€) (légère augmentation)
- Charges d'entretien des installations portuaires : 100 k€, soit une diminution de 12,3 % (2013 : 114 k€).
- Redevance versée à MPM : 514 k€ soit une diminution de 4,9 % (2013 : 541 k€) suite à la révision fixée par l'avenant 2 (cf §II Evènements remarquables).
- Charges de personnel : 370 k€ soit une diminution de 8,4 % (2013 : 404 k€), notamment en raison du non remplacement de l'agent d'entretien.

Le total des charges, soit 1 857 k€, a augmenté de 35,6 % par rapport à l'exercice 2007, exercice pour lequel, le total s'élevait à 1 369 k€

### 3.1.3 Résultat de l'exercice

Pour l'exercice 2014, le résultat net comptable de l'activité de délégation de service public gérée par le CNTL est de 177 k€. Ce résultat est positif pour la sixième année consécutive (54 k€ en 2013, 40 k€ en 2012, 162 k€ en 2011, 88 k€ en 2010 et 103 k€ en 2009). Ce résultat a plus que triplé par rapport à 2013 puisque les produits (+ 8,5%) ont nettement plus augmenté que les charges (+ 1,9).

Concernant la capacité d'autofinancement du CNTL, elle s'élève à 219 k€ en 2014. Elle était de 165 k€ en 2013, elle a donc progressé de 32,9 % par rapport à l'exercice précédent.

## 3.2 Analyse de l'équilibre financier de la délégation via les données du bilan comptable

A partir du bilan comptable de la DSP gérée par le CNTL, un bilan fonctionnel a été réalisé. La réalisation du bilan fonctionnel facilite l'analyse de l'équilibre financier de la structure déléguée, gérée par le CNTL.

Cette analyse est réalisée au moyen de trois outils :

- FRNG : fonds de roulement net global
- BFR : besoin en fonds de roulement
- SNT : solde net de trésorerie

### 3.2.1 Analyse des ressources et emplois durables par le FRNG

Pour l'exercice 2014, le FRNG du CNTL est de nouveau négatif et s'élève à - 240 k€. Le montant des ressources durables (ressources propres et dettes financières stables) est inférieur aux emplois durables (actif immobilisé). Depuis trois exercices, le CNTL n'a plus la capacité de financer ses investissements par des ressources durables. Il y a cependant une légère amélioration par rapport à 2013, où le FRNG était de - 273 k€. Cette amélioration s'explique par une augmentation des ressources durables (soit +3,9 %) plus importante que celle des emplois durables (soit +1,8 %) en 2014. La structure financière s'est dégradée depuis 2012 alors que celle-ci était équilibrée de 2009 à 2011 (FRNG 2009 : + 106 k€ ; 2010 : + 92 k€ ; 2011 : + 123 k€).

Concernant l'actif immobilisé, en 2014, l'actif brut de la DSP atteint 2 123 k€. Ce total comprend les biens de retour présents en début de contrat ainsi que les immobilisations acquises entre 2007 et 2014.

En 2014, le montant de l'actif immobilisé en valeur net s'élève à 1 302 k€

Les biens de retour présents en début de contrat sont pratiquement totalement amortis. Ils le seront totalement amortis à la fin du contrat.

Parmi, les immobilisations acquises entre 2007 et 2014, certaines sont récentes et ne seront pas totalement amorties à la fin du contrat en 2007. Les biens de retour, définis de façon jurisprudentielle, présentent un caractère indispensable à l'exercice du service. Le point sur les immobilisations sera

effectué, dans les prochains mois, dans le cadre de la gestion de la fin du contrat entre le délégant et le délégataire.

Le dernier prêt (de 258 k€), contracté en 2012, pour le financement notamment de la grue et du matériel de carénage du CNTL ne sera pas totalement remboursé à la fin du contrat. Il n'y a pas eu de nouveau prêt contracté en 2014.

### **3.2.2 Analyse de l'actif et du passif circulant avec le BFR**

Le BFR sert à financer le cycle d'exploitation de l'entreprise, c'est-à-dire son fonctionnement quotidien hors investissement.

Concernant l'exercice 2014, le montant du BFR est de - 220 k€. Un résultat négatif du BFR signifie que l'activité a une ressource en fonds de roulement et que la DSP finance son activité par ses dettes de court terme. En 2013, cette situation existait déjà, le BFR s'élevait à - 356 k€.

En d'autres termes, au 31/12/2014, l'entreprise doit plus aux tiers « fournisseurs » que ce que les tiers « clients » lui doivent. Cette pratique courante est menée par les gestionnaires afin d'augmenter la trésorerie.

Cet excédent de ressources dégagé par son cycle d'exploitation permet le financement des emplois durables, cependant les emplois durables doivent être financés par des ressources durables.

En 2012 et 2013, le BFR était suffisant pour financer les emplois durables et dégager une trésorerie excédentaire. En 2014, ce n'est plus le cas.

### **3.2.3 Trésorerie**

Le solde net de trésorerie pour l'exercice 2014 s'élève à - 20 k€ ce qui correspond au montant des concours bancaires. En 2013, il s'élevait à 82 k€. Le solde net de trésorerie a nettement diminué en 2014 et devient négatif.

## **4. Relations financières avec MPM**

La redevance due au délégant par le CNTL s'est élevée en 2014 à 537 k€ dont 447 k€ correspondent à la part forfaitaire et 90 k€ à la part variable calculée sur le chiffre d'affaires (5% du chiffre d'affaires reversés au délégant). Elle diminue en 2014 de 0,7% (2013 : 541 k€) en raison de l'évolution négative des indices de révision.

Toutefois, sur le compte de résultat (cf §IV 3.1.2. Charges) il est enregistré une redevance d'un montant total de 514 k€ (soit une diminution de 4,9 % par rapport à 2013). Des précisions sont attendues de la part du délégataire.

En 2012 et 2013, la redevance totale versée au délégant comptait pour 26,4 % et 29,7 % du total des charges. Pour l'exercice 2014, elle représente 27,7 % du total des charges et 27% du chiffre d'affaires (résultats en tenant compte du montant de la redevance inscrit au compte de résultat).

## **5. Effectif**

En 2013, 11 personnes salariées étaient affectées à la DSP, équivalent à 10,14 temps plein.

En 2014, cet effectif a diminué suite au non renouvellement de l'agent d'entretien (entretien effectué par un prestataire). L'effectif est donc de 10 et le nombre d'ETP (équivalent temps plein) est de 9,14.

L'effectif est composé de :

- 1 directeur (CNTL)
- 1 cadre administratif (UNM)
- 1 assistante de direction
- 2 secrétaires d'accueil
- 4 agents portuaires dont 1 maître de port
- 1 agent chargé de l'organisation des manifestations (0,5 ETP pour la DSP).

Au cours de l'exercice, il y a eu deux personnes qui ont démissionné (un agent portuaire et une secrétaire d'accueil) et un agent portuaire a été déclaré inapte au travail. Pour faire face à cette situation, le délégataire a eu recours à des intérimaires. Les deux personnes qui exerçaient la mission d'agent portuaire ont été recrutées, en cours d'année, par le délégataire.

Cette situation explique l'augmentation du poste de charges relatif au personnel intérimaire, mentionné au paragraphe 3.1.2. Charges.

L'effectif, de 10 personnes, ne tient pas compte du personnel intérimaire recruté en saison estivale pour accueillir les passagers, ni des bénévoles qui participent notamment à l'organisation des manifestations.

Des précisions sont attendues sur le 0,5 ETP attribué à la DSP pour l'organisation des régates, puisque les dépenses et recettes relatives aux régates n'intègrent pas la comptabilité de la DSP.

Le délégataire estime par ailleurs, que les bénévoles sont au nombre d'une centaine par action.

## **V. QUALITE DU SERVICE**

Un registre des réclamations est mis à disposition des usagers. Le CNTL ne précise pas s'il est annoté.

La CNTL veille à maintenir un lien de proximité avec les usagers par le biais des délégués de pannes. Aucun retour n'est joint au rapport remis par le délégataire.

Le CNTL s'engage pour le respect de l'environnement. Il a organisé comme chaque année des conférences dédiées au thème de l'environnement. Le délégataire a, une nouvelle fois, organisé l'opération « Vieux-Port Propre » avec les bénévoles de la DSP 1.

En 2014, le délégataire a remis à jour le plan de réception et de gestion des déchets en collaboration avec la Communauté Urbaine.

Enfin le CNTL obtient le Pavillon Bleu d'Europe sans discontinuité depuis 1999.

## **VI CONCLUSION GENERALE SUR LA VIE DU SERVICE DURANT L'EXERCICE 2014**

Le délégataire a renouvelé son effort pour une meilleure communication des informations et la gestion de l'exercice 2014 s'avère globalement satisfaisante.

En effet, le CNTL continue d'assurer une qualité de service très correcte.

L'entretien courant et les investissements réalisés permettent de maintenir les équipements en bon état.

Une nouvelle année encore, le nombre important de manifestations sportives et culturelles organisé, confirme le caractère dynamique du club.

L'effectif a légèrement diminué en 2014, il est de 10 personnes (soit 9,14 ETP) au lieu de 11 en 2013.

Concernant l'activité d'exploitation, le chiffre d'affaires de l'exercice est de 1 906 k€, soit 4,8 % d'augmentation. L'activité est bénéficiaire à hauteur de 177 k€, ce résultat a plus que triplé par rapport à 2013 (soit 54 k€), puisque les produits ont nettement plus augmenté (+ 8,5 %) que les charges (+ 1,9 %).

La situation financière (équilibre ressources et emplois de long terme) de la DSP s'est légèrement améliorée par rapport à l'exercice 2013. Toutefois, il réside une insuffisance en ressources durables par rapport aux immobilisations. Les immobilisations sont en partie financées par les ressources dégagées par l'activité d'exploitation. En 2014, ces dernières sont devenues insuffisantes pour générer de la trésorerie. La trésorerie est devenue négative pour un montant de 20 k€.

En conclusion, la gestion du CNTL demeure satisfaisante, il convient toutefois de veiller à sa santé financière qui s'est quelque peu dégradée.